

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021_10

MARCHÉ 2020/123 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT A USAGE DE BUREAUX ET LOCAUX TECHNIQUES, D'UN PARKING, D'UNE ZONE DE DECHARGEMENT ET D'UN RACCORDEMENT DE VOIRIE – AVENANT N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2020_10/10 du 5 octobre 2020 donnant délégations de compétences au Président,

Vu la décision DP2020-68 autorisant le Président à désigner la SEM 47 comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction de locaux administratifs et de VRD afférente,

Vu la décision DP2020_70 relative à la consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la construction de locaux administratifs et de VRD afférente pour l'accueil d'un projet d'implantation d'activité sur l'écoparc de Damazan attribuée au groupement Archi-Conseil, Siea, BET Montet, Zani Ingenierie Beton et Sarl AC2i BET (répartition des honoraires),

Considérant que des prestations supplémentaires ont été commandées pour la partie VRD (dalle cuve + silo) aux co-traitants AC2i et ZANI,

Il convient de prendre un avenant n°1,

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer un avenant n°1 pour l'ajout de prestations aux honoraires des co-traitants suivants : - ZANI INGENIERIE BETON, entreprise située 4, rue Marcel Pagnol 47510 FOULAYRONNES pour un montant de 1 000€ HT supplémentaires pour le lot BET structure,
 - AC2i, entreprise située 24 bis, boulevard Edouard-Lacour 47031 AGEN Cedex pour un montant de 450€ HT supplémentaires pour le lot BET VRD,
- Article 2 : **RAPPELLE** que la durée d'exécution du marché est de 23 mois à compter de la notification du marché (23 septembre 2020),
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'avenant n°1 a été notifié.

Fait à Damazan, le 8 février 2021

Le Président,

Michel MASSET